

WONDERKEYS

société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
siège social : 48, rue du Chariot d'Or 77400 LAGNY SUR MARNE
952593044 RCS Meaux
(la "Société")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 20/10/2025

Les Associés :

- Madame Alice PETITJEAN, née le 18/03/1976 à Reims (51100), de nationalité française, demeurant 48 Rue du Chariot d'Or 77400 Lagny-sur-Marne, titulaire de 750 actions en pleine propriété
- Monsieur Guillaume ORIOL, né le 22/06/1969 à Bourg-la-Reine (92340), de nationalité française, demeurant 48 Rue du Chariot d'Or 77400 Lagny-sur-Marne, titulaire de 250 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble mille (1000) actions, soit la totalité des actions de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Modification de l'objet social)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de modifier l'objet social de la Société à compter de ce jour.

Les Associés décident de remplacer toutes les activités exercées par la Société.

En conséquence de quoi, le nouvel objet social de la Société est :

- Prestations de conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication auprès des entreprises, des collectivités, des particuliers et autres organismes publics ou privés ;
- Services de formation en stratégie, organisation d'entreprise, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication ;
- Le conseil en conduite du changement, en négociation, en médiation et résolution de conflits ;

- Prestations de coaching individuel ou collectif en vue de construire la vision stratégique de l'entreprise et d'aider à la prise de décision ;
- Prestation de conseil en stratégie et développement des organisations publiques ou privées ;
- Activités de holding comprenant la participation par tous moyens à des entreprises ou sociétés, notamment par création de sociétés nouvelles, apport, souscription, rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou groupement. ;
- Gestion et administration de biens mobiliers et immobiliers, et toutes activités connexes ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2

(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit : la mention de l'ancienne activité de la Société à savoir :

"

- La mise à disposition par location ou autres moyens, d'appartements et de maisons meublées, de tourisme ou non, sans caractère hôtelier ni para-hôtelier ;
La gestion pour le compte d'autrui de locations immobilières de courte, moyenne et longue durée ; l'intermédiation entre hôtes et voyageurs ; la réalisation de prestations de conciergerie et de prestations de services accessoires ;
La propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, et la disposition des biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, apport, échange ou autrement ;

"

est remplacée par la mention de la nouvelle activité de la Société à savoir :

"

- Prestations de conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication auprès des entreprises, des collectivités, des particuliers et autres organismes publics ou privés ;
- Services de formation en stratégie, organisation d'entreprise, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication ;
- Le conseil en conduite du changement, en négociation, en médiation et résolution de conflits ;
- Prestations de coaching individuel ou collectif en vue de construire la vision stratégique de l'entreprise et d'aider à la prise de décision ;
- Prestation de conseil en stratégie et développement des organisations publiques ou privées ;
- Activités de holding comprenant la participation par tous moyens à des entreprises ou sociétés, notamment par création de sociétés nouvelles, apport, souscription, rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou groupement. ;
- Gestion et administration de biens mobiliers et immobiliers, et toutes activités connexes ;

"

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3

(Changement de dénomination sociale de la Société)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de modifier la dénomination sociale de la Société à compter de ce jour.

La nouvelle dénomination sociale est 18-10 Consulting.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4

(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit : la mention de la dénomination sociale à savoir "**WONDERKEYS**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle dénomination sociale à savoir "**18-10 Consulting**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 5

(Signature électronique pour les formalités)

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 6

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

**

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 20/10/2025, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à LAGNY SUR MARNE, le 20/10/2025,

Alice PETITJEAN
Président et Associé

Guillaume ORIOL
Associé